Rapport annuel

au 31/03/2025

LBPAM ISR OBLI JUIN 2029

Part L, Part I, Part GP, Part RC, Part RD

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM
FCP de droit français

CLASSIFICATION
Obligations et autres titres de créances internationaux

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris
LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris
lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

Orientation des placements

CLASSIFICATION

Obligations et autres titres de créances internationales.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est double :

- Chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création et le 14 juin 2024 (la « **Période de Commercialisation** ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 29 juin 2029 (la « **Date d'Échéance** ») un taux de rendement (annuel net) de 3,80 % pour la part I, de 3,50 % pour les parts RC et RD, 3.30 % pour la part L et de 3,75 % pour la part GP, sans garantie de capital ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du FCP. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévu. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du FCP et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du FCP tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

Il est précisé que les souscriptions ne sont pas autorisées en dehors de la Période de Commercialisation.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Compte tenu de son objectif de gestion et de la stratégie d'investissement poursuivis, le FCP n'a pas d'indicateur de référence. Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire, sans référence à un indice.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du FCP obéit à un double objectif: (i) chercher à réaliser, sur la durée de placement recommandée de minimum 5 ans, un taux de rendement (annuel net) de 3,80 % pour la part I, de 3,50 % pour la part RC et RD, 3.30 % pour la part L et de 3,75 % pour la part GP sans garantie de capital; et (ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), après élimination de 25 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR Français et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « **Note Moyenne Améliorée** »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du Label ISR français.

1. **L'univers d'investissement initial**, constitué des valeurs qui composent les indices: Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités), ICE BofA Global High Yield Index, Bloomberg Global Aggregate - Corporate, et FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged [1] et faisant l'objet d'une analyse ESG, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée à dépasser.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, ou encore l'éthique des affaires) ;
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs) ;
- La transition énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme) ;
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

---

1 L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est composé de titres obligataires d'entreprise émis en euros dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (investment grade); exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an; la nationalité de l'émetteur n'est pas un critère discriminant. Son ticker Bloomberg est le LECPTREU Index. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturités) est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice ICE BofA Global High Yield Index est composé d'obligations d'entreprise libellées en EUR, USD, CAD et GPB, émises publiquement sur les principaux marchés domestiques ou euro-obligataires. Les titres éligibles doivent avoir une notation inférieure à BBB- (investment grade; notation basée sur une moyenne de Moody's, S&P et Fitch; et au moins 18 mois jusqu'à l'échéance finale au moment de l'émission. De plus, les titres éligibles doivent avoir une durée résiduelle d'au moins un an et un échéancier de coupon fixe et un encours minimum de 250 millions USD, 250 millions EUR, 100 millions GBP ou 100 millions CAD. Son ticker Bloomberg est le G0BF Index. L'indice est calculé et publié par son administrateur ICE. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.theice.com/market-data/indices.

L'indice Bloomberg Global Aggregate - Corporate calculé (coupons réinvestis) et publié par Bloomberg, est composé de titres obligataires d'entreprise libellés en devise locale sur 24 marchés mondiaux, dont la notation minimum est BBB- dans l'échelle de l'agence de notation Standard & Poor's et l'agence de notation Fitch et Baa3 dans l'échelle Moody's (Investment grade). Exclusivement à taux fixe, les émissions ont une durée de vie restant à courir supérieure à 1 an. Son ticker Bloomberg est le LGCPTREU Index. L'indice Bloomberg Global Aggregate - Corporate est calculé et publié par son administrateur Bloomberg. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: www.bloomberg.com/professional/product/indices.

L'indice FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged est composé d'obligations convertibles du marché mondial et couvert en EURO contre le risque de change sur toutes les devises de l'indice de référence. Son ticker Bloomberg est le UCBIFX13 Index. L'indice FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged est calculé et publié par son administrateur FTSE International Limited (FIL). L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: https://www.refinitiv.com/en/financial-data/indices/convertible-indices. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de ces indices.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion ainsi que celle définie par le label ISR Français, servent de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac,

[1] les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de Gestion. L'analyse réalisée par la Société de Gestion est dépendante de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs considérés.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 10 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 1 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 25 % des valeurs (comprenant les trois filtres suivants: comité d'exclusion, exclusions définies par le label ISR français et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion ou hors valeurs exclues selon le label ISR français) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille

2. **Au terme cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières**. La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques. Le portefeuille sera investi dans des titres dont le remboursement (maturité ou put au porteur) n'excède pas la Date d'Échéance. La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille, ou d'un risque de matérialité extra-financière trop élevé.

Les titres sont sélectionnés principalement au sein de l'Univers d'Analyse; ils peuvent également être sélectionnés, en dehors de l'Univers d'Analyse, notamment sur les marchés des obligations internationales, dans le respect des contraintes du Label définies ci-avant. Le Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière: actions, titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus; ces titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

À compter d'un an avant la Date d'Échéance, le FCP aura une gestion prudente et connaîtra donc une importante variation à la baisse de son profil de risque en raison du remboursement des obligations en portefeuille. Le FCP sera alors investi jusqu'à 100 % en OPC monétaires. Ces OPC monétaires seront à hauteur de 90 % minimum des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.

À la Date d'Échéance du FCP, il sera procédé à la fusion du FCP au sein d'un autre OPC.

Tableau de synthèse:

	Minimum	Maximum
Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt	0	6
Devise euro	0 %	110 %
Devises OCDE, hors euro (liste ci-dessous)	0 %	50 %
Émetteurs de pays de l'OCDE	0 %	110 %
Émetteurs de pays hors OCDE (pays émergents)	0 %	10 %
Exposition aux actions	0 %	10 %

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

Actions

Le FCP n'a pas vocation à investir dans les actions. Toutefois, le FCP peut détenir des actions, dans la limite de 10 % maximum de l'actif net, en raison d'investissements dans des obligations convertibles: les actions en portefeuille proviennent ainsi d'une conversion (rappel anticipé ou conversion naturelle) ou d'un échange. L'exposition au risque actions peut aller jusqu'à 10 % de l'actif net. Ces actions peuvent être de tous secteurs et de toutes tailles de capitalisations.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir dans tous types d'obligations (obligations à taux fixe ou variable, obligations indexées, convertibles), dont le remboursement (maturité ou put au porteur) n'excède pas la Date d'Échéance, d'émetteurs privés ou publics. Les titres d'États peuvent représenter 50 % maximum de l'actif net du FCP.

Les titres émis par des émetteurs de pays émergents ne peuvent représenter plus de 10 % de l'actif net. En toutes hypothèses, les titres doivent être libellés dans une devise d'un pays membre de l'OCDE, étant précisé que les titres libellés dans une devise autre que l'euro (limitativement USD, JPY, GBP, CHF, SEK, NOK) ne peuvent représenter plus de 50 % de l'actif net. Le risque de change est couvert systématiquement.

Les instruments monétaires auquel le FCP peut avoir recours sont les titres négociables à court et moyen terme.

Le FCP pourra ainsi être exposé jusqu'à 100 % aux titres de catégorie *Investment Grade* correspondants à une notation minimale BBB-/Baa3 ou jugée équivalente par la Société de Gestion. Les notation sont définies par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch) en application de la méthode de Bâle (laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la Société de gestion retient (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la Société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

Le FCP peut également être exposé jusqu'à 50 % maximum de son actif à des titres notés relevant de la catégorie *High Yield* (dits à « caractère spéculatif » ou à « haut rendement »). Ces titres devront avoir une notation inférieure à BBB-/Baa3 et supérieure à CCC+/Caa1 par les principales agences existantes (Standard&Poor's, Moody's, Fitch) en application de la méthode de Bâle ci-avant définie, ou une notation estimée équivalente par la Société de Gestion.

Le FCP peut également investir en titres non notés dans la limite de 50 % de l'actif net.

En cas de dégradation de la notation en dessous de B-, le FCP dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. La fourchette de sensibilité taux et crédit sera comprise entre 0 et 6 et sera décroissante dans le temps.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, fourchettes de sensibilités, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre, de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre. La cession d'un titre de créance ne se fonde pas exclusivement sur le critère de ses notations et repose également sur une analyse interne des risques de crédit et des conditions de marché.

Actions ou parts d'OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger

Le FCP peut investir jusqu'à 100 % de son actif net en parts ou actions d'OPCVM et jusqu'à 30 % de son actif net en parts ou actions de FIA français ou européens ou de fonds d'investissement étrangers respectant les critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier.

Le FCP investit exclusivement en OPC de classification « monétaires » et « monétaires court terme ».

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPC gérés par LBP AM. S'il ne s'agit pas d'OPC gérés par la Société de Gestion, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la Société de Gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la Société de Gestion du FCP privilégiera la sélection d'OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments dérivés

Les instruments dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies d'exposition et de couverture auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options de taux ou sur indices de taux sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré et swaps de taux de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition sur taux ;
- Dérivés de crédit : *Credit Default Swaps* (CDS) sur indice (pour un maximum de 100 % de l'actif net) : ces instruments seront utilisés afin de s'exposer de manière provisoire et/ou de se protéger en prenant des positions acheteuses ou vendeuses.
- Futures et options de change sur marchés réglementés, organisés français et/ou étrangers, ou de gré à gré, swap de change et change à terme à des fins de couverture sur les devises : ces instruments seront notamment utilisés afin de couvrir le risque de change sur le portefeuille.

La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 210 % de l'actif net (levier net) et 300 % de l'actif net (levier brut).

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire à des fins de couverture et d'exposition, sans mise en place de stratégies systématiques à l'exception d'une couverture systématique du risque de change.

3. Titres intégrant des dérivés

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP peut également investir, dans la limite de 20 % de l'actif net, dans des titres intégrant des dérivés (bons de souscription, warrants, obligations convertibles…), sur taux, actions, indices et change.

En outre, le FCP peut également investir dans des obligations *callable* et obligations *puttable* dans la limite de 110 % de l'actif net.

Les sous-jacents de ces titres sont sélectionnés selon les contraintes d'investissement socialement responsable de l'équipe ISR de la Société de Gestion.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 25 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats.

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif. Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 20 % de l'actif net.

Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations. Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique « Frais et commissions ». Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique « Frais et commissions ».

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues en garantie uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme, dans des obligations d'État de haute qualité, dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes :

- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité) ;
- Liquidité : les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents ;
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie ;
- Diversification : le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net ; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net ;
- Conservation : toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

Conformément à sa politique interne de gestion des garanties financière, la Société de Gestion détermine :

- Le niveau de garantie financière requis ; et,
- Le niveau de décote applicable aux actifs reçus au titre de garantie financière, notamment en fonction de leur nature, de la qualité de crédit des émetteurs, de leur maturité, de leur devise de référence et de leur liquidité et volatilité. La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*).

Les appels de marge seront réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financière.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP relève de la classification « Obligations et autres titres de créances internationales ».

De ce fait, il comporte principalement des risques liés à ses investissements sur les marchés obligataires.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le FCP et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de crédit** : il s'agit du risque de baisse des instruments de crédit découlant des variations des *spreads* de crédit liées à la défaillance ou la dégradation ou l'amélioration de la qualité des émetteurs. Il est mesuré par la sensibilité crédit. En période de hausse des *spreads* de crédit, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative du FCP pourra baisser de manière significative.
- **Risque lié à la détention de titres dont la notation est basse ou inexistante** : le FCP se réserve la possibilité de détenir des titres dont la notation est basse ou inexistante. Ainsi, l'utilisation des titres à caractère spéculatif (dits à haut rendement ou *high yield*, c'est-à-dire des titres présentant un risque de défaut plus élevé et une volatilité plus importante) peut entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. L'exposition nette du fonds aux titres à caractère spéculatif ou non notés pourra atteindre 50 % de l'actif net, compte tenu de son objectif de gestion.

- **Risque de liquidité**: le FCP investit notamment dans des titres à caractère spéculatif (dits à haut rendement ou *high yield*) dont les volumes échangés peuvent ponctuellement se trouver réduits dans certaines conditions de marché. Les fourchettes de cotation peuvent s'en trouver élargies.
- **Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme**: les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers à terme proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**: le style de gestion discrétionnaire appliqué au FCP repose sur la sélection des titres de créances et obligataires. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants. La performance du FCP peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du FCP peut en outre avoir une performance négative.
- **Risque lié à la surexposition**: le FCP peut avoir recours à des instruments financiers à terme afin de générer une surexposition et ainsi porter l'exposition du FCP au-delà de l'actif net. En fonction du sens des opérations, l'effet de la baisse (en cas d'achat ou d'exposition) ou de la hausse (en cas de vente d'exposition) peut être amplifié et ainsi accroître la baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité**: tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés;

  3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé; et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivants:

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres**: le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP. Néanmoins, le risque de contrepartie peut être limité par la mise en place de garanties accordées au FCP conformément à la réglementation en vigueur.

  Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres et aux contrats d'échange sur rendement global peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).
- **Risque actions**: il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP liée à l'exposition aux marchés actions via des indices actions et/ou aux variations des marchés actions qui peuvent impacter la valorisation des titres hybrides (obligations convertibles) présents dans le FCP ou des actions détenues par le FCP suite à la conversion de ces titres hybrides. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Ce risque est limité dans la mesure où l'exposition au risque actions du FCP est au maximum de 10 %.
- **Risque lié aux investissements sur les marchés émergents**: les risques de marchés sont amplifiés par d'éventuels investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.
- **Risque lié à la détention d'instruments indexés sur l'inflation**: le FCP étant investi en instruments indexés sur l'inflation, il est donc sensible à la variation des taux d'intérêt réels. Sa valeur liquidative pourra baisser significativement dans le cas d'une inflation négative (déflation) ou d'une baisse de l'inflation anticipée.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est de minimum 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPCVM

- Le 17/12/2024 : Mise en place du label ISR V3

COMMENTAIRE DE GESTION

La période avril 2024 - mars 2025 a connu une croissance mondiale hétérogène. Aux États-Unis, l'activité économique est restée résiliente, avec une solide reprise au second semestre 2024, soutenue par une consommation robuste et un marché de l'emploi solide, bien qu'en léger ralentissement. L'inflation a poursuivi sa décrue, mais reste au-dessus de la cible de la Fed, principalement en raison de pressions persistantes dans les services et les salaires. La Banque centrale a entamé un cycle d'assouplissement prudent, abaissant ses taux directeurs de 100 bp sur la période. Néanmoins, les anticipations d'un pivot plus marqué ont été freinées par une rhétorique plus hawkish de la Fed, renforcée par l'élection de Donald Trump et les craintes liées à un virage protectionniste et inflationniste de sa politique économique. En zone euro, la dynamique de croissance s'est dégradée en fin d'année, principalement pénalisée par la faiblesse du secteur industriel allemand et une demande intérieure en berne. L'inflation a poursuivi sa trajectoire baissière, permettant à la BCE d'opérer une détente monétaire plus agressive, avec une réduction de 150 bp de ses taux directeurs. L'écart de politique monétaire avec les États-Unis s'est donc accentué, reflétant à la fois un cycle conjoncturel plus avancé et une inflation mieux orientée en zone euro.

Les marchés obligataires européens ont été particulièrement sensibles à la dégradation du climat politique, d'abord en France durant l'été avec la dissolution de l'Assemblée nationale et une forte instabilité gouvernementale (l'année 2024 aura connu quatre premiers ministres), puis début mars 2025 à la suite de l'annonce d'un plan de relance allemand massif de 500 milliards d'euros dédiés aux infrastructures et à la défense. Ces chocs ont provoqué des fortes tensions sur les taux longs. Le spread 10 ans France-Allemagne a culminé à 88 bp début décembre, un niveau inédit depuis 2012. Le rendement du 10 ans allemand a connu un point haut à 2,89 % au moment de l'annonce du plan de relance et domine toujours sur ces plus hauts. Outre-Atlantique, le 10 ans américain est resté globalement stable sur l'année (4,20 %), masquant une forte volatilité intra-annuelle, avec un rallye marqué en fin d'année (+ 84 bps au T4 2024), dans un contexte de robustesse macroéconomique et de crainte de stagflation.

Sur les courbes de taux, la période a été marquée par un net mouvement de repentification, conséquence directe du cycle d'assouplissement monétaire entamé par les banques centrales. En zone euro, le 2 ans allemand s'est abaissé à 2,04 % (vs. 2,85 % en début de période), tandis que le 10 ans progressait à 2,76 % (vs. 2,30 %). Aux États-Unis, la détente sur le court terme a été plus significative, de 5,35 % à 4,30 % fin mars, alors que le 10 ans restait inchangé.

Du côté du crédit, les marchés ont enregistré une performance solide, portés par le resserrement des spreads, un portage attractif et une forte demande des investisseurs. L'euro Investment Grade affiche un total return de + 4,25 % sur l'année, et l'euro High Yield + 7,77 %. Les segments les plus risqués – CoCo, dettes subordonnées bancaires, HY – ont surperformé (même les actions). Sur le plan sectoriel, les REITs se sont distingués comme le secteur le plus performant, soutenus par la détente monétaire, tandis que l'automobile a souffert des tensions protectionnistes croissantes. Du côté des émissions primaires, l'activité a été soutenue, reflétant à la fois par des conditions de refinancement plus favorables pour les entreprises et la forte demande des investisseurs, alimentée par d'importants flux entrants sur la classe d'actifs.

Enfin, les risques géopolitiques – guerre en Ukraine, conflit au Moyen-Orient, incertitudes autour du soutien militaire occidental – sont restés en toile de fond, sans provoquer de stress systémique sur les marchés mais contribuent à entretenir une prime de risque latente.

Sur l'exercice clos au 31 mars 2025, le fonds LBPAM Obli Juin 2029 progresse de 4,49 % avec une volatilité 1 an contenue à 2,13 %.

Avril 2024 a marqué le début des investissements et de la levée du fonds LBPAM Obli Juin 2029. Au cours de l'année le portefeuille a continué d'arbitrer ces obligations au profit d'autres avec des investissements sur des émetteurs tels que Upfield (entreprise alimentaire néerlandaise) ou PKO Bank (banque polonaise). En parallèle, des arbitrages ont été menés sur des émetteurs comme Swedbank, Unicaja, Alstom au profit de La Banque Postale, Renault ou ZF Finance. L'été a également été mis à profit pour investir les liquidités issues de tombées de coupons, notamment sur Finnair, Jaguar ou La Saur. Au second semestre, plusieurs prises de profits ont été exercée (Rolls Royce, Abertis, Hochtief, Autostrade) et réinvesties sur des émetteurs comme Novo Banco, Arcaplanet ou Holding d'infrastructures. En mars 2025, la soudaine remontée des taux a permis d'initier des positions tactiques sur Fnac, Loxam et Iliad.

Sur le plan des notations, la qualité crédit du portefeuille s'est globalement renforcée. Jaguar est passé IG chez S&P, Colonial a été relevé à Baa1, et Nexi a rejoint l'IG chez Fitch. À l'inverse, Valeo et Forvia (secteur automobile) ont été dégradés par Moody's, tandis que plusieurs émetteurs bancaires liés à l'État français ont vu leurs ratings dégradés.

PERFORMANCES

Performances	Fonds – part RC
Sur 1 an	4,49 %
Sur 3 ans	—
Sur 5 ans	—

Performances	Fonds – part RD
Sur 1 an	4,49 %
Sur 3 ans	—
Sur 5 ans	—

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. L'engagement est limité réglementairement à 100 % de l'actif net.

Aucun des actifs de votre OPC n'a fait l'objet d'un traitement spécial en raison de leur nature non liquide.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
AMUNDI EURO LIQUID SHORT TEM SRI E 3DEC	131 357 444,63	77 971 215,12	**209 328 659,75**
CPR CASH-P	55 784 856,35	55 382 227,83	**111 167 084,18**
FORVIA SE 2.375% 15-06-29	43 369 717,51	34 973 764,95	**78 343 482,46**
HOCHTIEF AKTIENG 0.625% 26-04-29	20 062 908,72	17 135 273,97	**37 198 182,69**
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	15 865 265,66	7 471 883,06	**23 337 148,72**
NIBC BANK NV 6.000% 16-11-28	6 301 519,74	6 301 519,74	**12 603 039,48**
ALSTOM S 0% 11-01-29	4 974 884,00	5 083 970,00	**10 058 854,00**
BPCE 5.250% 16-04-29	9 091 816,02	—	**9 091 816,02**
ZF EUROPE FIN BV 6.125% 13-03-29	6 504 147,53	2 038 098,08	**8 542 245,61**
INTESA SANPAOLO TR 14-03-29	8 361 956,35	—	**8 361 956,35**

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 300,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 113,43 % selon la méthode de l'engagement,
- 121,42 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

OPCVM : INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Exposition sous-jacente atteinte au travers des instruments financiers dérivés / Identité des contreparties à ces transactions financières dérivés / Type et montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Au cours de l'exercice sous revue, l'OPC a eu recours à des produits dérivés (Swaps de taux).

À fin mars 2025, le portefeuille comprenait les dérivés OTC suivants: 5 Collatéraux cash sur prêt emprunt;.

Les contreparties à ces opérations étaient: BNPP France, BARCLAYS BK IRL, GOLDMAN SACHS BE SE.

Le montant total des collatéraux s'élevait à : -777 000,00 EUR.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)) :

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	—
Montant des titres engagés dans des opérations de prise en pension	—
Montant des titres engagés dans des opérations de mise en pension	54 142 755 euros soit 13,24 % de l'actif net
Données sur la concentration (opérations de mise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de mise en pension	BARCLAYS BK IRL (65,20 %), BNPP FRANCE (25,7 %), BNP ARBITRAGE PARIS (5,1 %), JEFFERIES GMBH (2,2 %), ODDO ASSET MANAGMENT (1,8 %)
Données sur la concentration (opérations de prise en pension)	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prise en pension	—
Données d'opération agrégées (opérations de mise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Collatéral cash Euro issu d'opérations de mise en pension
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	MISSING COUNTRY CODE (65,20 %) ,France (25,7 %), MISSING COUNTRY CODE (5,1 %) ,Allemagne (2,2 %), France (1,8 %)
Règlement et compensation	Bilatéral
Données d'opération agrégées (opérations de prise en pension)	
Type, qualité et monnaie des garanties	—
Échéance des titres sous-jacents	—
Échéance des opérations	—
Pays des contreparties	—
Règlement et compensation	—
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	0
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 % des garanties détenues sur un compte dédié au fonds et unique pour toutes les contreparties
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 215 445 euros (67% des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 106 115 euros (33% des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400MQW4,
- 0,01 % de l'actif net moyen pour la part FR001400MQU8.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
  - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
  - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
  - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

  La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

  Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.
- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.

  Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
  - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
  - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

  Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 31 décembre 2024		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2024		
	Fixes bruts	15 448 218 €
	Variables + primes bruts	5 503 937 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 491 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 400 500 €
	Variables + primes bruts	735 900 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**354 341 139,40**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	354 341 139,40
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**55 793 963,43**
OPCVM	55 793 963,43
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**1 331 185,82**
Opérations temporaires sur titres (H)	**53 970 659,47**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	53 970 659,47
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**465 436 948,12**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**343 108,31**
Comptes financiers	**93 074,89**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**436 183,20**
Total de l'actif I+II	**465 873 131,32**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	391 185 892,31
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	17 886 449,40
Capitaux propres I	**409 072 341,71**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**409 072 341,71**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**54 239 319,16**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	54 239 319,16
Instruments financiers à terme (B)	**608 091,43**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**54 847 410,59**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 858 012,20
Concours bancaires	95 366,82
Sous-total autres passifs IV	**1 953 379,02**
Total Passifs : I+II+III+IV	**465 873 131,32**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	12 592 717,01
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	1 346 150,68
Produits sur opérations temporaires sur titres	59 231,33
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	35 860,24
Sous-total produits sur opérations financières	**14 033 959,26**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-2 737 230,99
Charges sur opérations temporaires sur titres	-381 575,56
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-90 607,42
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 209 413,97**
Total revenus financiers nets (A)	**10 824 545,29**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 697 062,37
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-2 697 062,37**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**8 127 482,92**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**298 998,80**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**8 426 481,72**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	437 772,04
Frais de transactions externes et frais de cession	-122 376,17
Frais de recherche	-38 862,77
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**276 533,10**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-777 903,58**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-501 370,48**

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	11 371 093,04
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 818,86
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**11 369 274,18**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-1 407 936,02**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**9 961 338,16**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**17 886 449,40**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est double :

- Chercher à offrir aux porteurs ayant souscrit entre la date de création et le 14 juin 2024 (la « Période de Commercialisation ») et ayant conservé leurs parts jusqu'à l'échéance, soit le 29 juin 2029 (la « Date d'Échéance ») un taux de rendement (annuel net) de 3,80 % pour la part I, de 3,50 % pour les parts RC et RD, 3.30 % pour la part L et de 3,75 % pour la part GP, sans garantie de capital ; et
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du FCP. Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du FCP et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du FCP tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

Il est précisé que les souscriptions ne sont pas autorisées en dehors de la Période de Commercialisation.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2025
Actif net Global en EUR	**409 072 341,71**
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC EN EUR	
Actif net	408 704 974,65
Nombre de titres	3 908 827,40972
Valeur liquidative unitaire	104,55
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,12
Capitalisation unitaire sur revenu	2,15
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD EN EUR	
Actif net	367 367,06
Nombre de titres	3 513,47711
Valeur liquidative unitaire	104,55
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-0,12
Distribution unitaire sur revenu	0,66
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00 (1)
Report à nouveau unitaire sur revenu	1,49

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022- 03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 31 mars 2025 a une durée exceptionnelle de 12 mois et 7 jours.

Règles d'évaluation des actifs

L'OPC se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPC. La devise de comptabilité est l'euro.

Les actifs du portefeuille, y compris les garanties financières, tels que décrits dans le prospectus, sont valorisés selon les règles applicables ci-dessous :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous- jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la Société de Gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition, frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées: note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation

Les règles de détermination de la note retenue sont alors:

- 1er niveau: s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau: la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

N.B. : Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux Barème			
			Part RC et Part RD	Part L	Part I	Part GP
1	Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services	Actif net, y compris OPC	1% TTC maximum.	1,5% TTC maximum	0.50% TTC maximum	0.55% TTC maximum
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net, y compris OPC	0,20% TTC maximum. La Société de Gestion s'engage à ce que le cumul des frais de gestion directs (frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services) et les frais de gestion indirects maximum du FCP n'excède pas 1% de l'actif net du FCP par an			
3	Commissions de mouvement	Transaction / Opération	Néant.			
4	Commission de surperformance	Actif net, y compris OPC	Néant.			

Seuls les frais mentionnés ci-dessous peuvent être hors champ des 4 blocs de frais évoqués ci-dessus :

- les contributions dues pour la gestion de ce FCP en application du d) du 3° du II de l'article L. 621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCP) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex. procédure de class action).

L'information relative à ces frais est décrite en outre ex post dans le rapport annuel du FCP.

La Société de Gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche facturés au FCP s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0,06 % de l'actif net.

Frais de fonctionnement et autres services :

Ces frais font l'objet d'un prélèvement sur la base d'un forfait de 0,05 %.

Ce taux forfaitaire peut être prélevé quand bien même les frais réels de fonctionnement et autres services seraient inférieurs à celui-ci et, à l'inverse, si les frais réels de fonctionnement et autres services étaient supérieurs à ce taux le dépassement de ce taux serait pris en charge par la Société de Gestion.

Ces frais de fonctionnement et autres services servent à couvrir les :

- Frais d'enregistrement et de référencement des fonds
- Frais d'information clients et distributeurs
- Frais des données
- Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc.
- Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs
- Frais opérationnels
- Frais liés à la connaissance client

Méthode d'ajustement de la valeur liquidative liée au swing pricing avec seuil de déclenchement :

Des ordres de souscription / rachat significatifs peuvent entraîner des coûts liés aux opérations d'investissement ou de désinvestissement du portefeuille. Afin de protéger les intérêts des porteurs restants, le FCP met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement. Ce mécanisme permet à la Société de Gestion de faire supporter les coûts estimés de réajustement aux investisseurs qui demandent la souscription ou le rachat de parts du FCP en épargnant ainsi les porteurs qui demeurent au sein du FCP.

Si, un jour de calcul de la valeur liquidative, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des classes de parts du FCP dépasse un seuil préétabli, déterminé sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net du FCP, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Les paramètres de coûts et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement, cette période ne pouvant excéder 6 mois. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente et / ou des taxes éventuelles applicables au FCP.

Dans la mesure où cet ajustement est lié au solde net des souscriptions / rachats au sein du FCP, il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du swing pricing à un moment donné dans le futur. Par conséquent, il n'est pas non plus possible de prédire avec exactitude la fréquence à laquelle la Société de Gestion devra effectuer de tels ajustements, qui ne pourront pas dépasser 2 % de la valeur liquidative. Les investisseurs sont informés que la volatilité de la valeur liquidative du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du swing pricing.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice. Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part RD	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion
Part RC	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**0,00**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	403 528 659,51
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-14 229 608,00
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	8 127 482,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	276 533,10
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	11 369 274,18
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**409 072 341,71**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC		
Parts souscrites durant l'exercice	4 045 966,39735	403 028 825,26
Parts rachetées durant l'exercice	-137 138,98763	-14 080 072,98
Solde net des souscriptions/rachats	3 908 827,40972	388 948 752,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 908 827,40972	
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD		
Parts souscrites durant l'exercice	5 013,47729	499 834,25
Parts rachetées durant l'exercice	-1 500,00018	-149 535,02
Solde net des souscriptions/rachats	3 513,47711	350 299,23
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 513,47711	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC FR001400MQU8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	408 704 974,65	3 908 827,40972	104,55
LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD FR001400MQW4	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	367 367,06	3 513,47711	104,55

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 +/-	Pays 2 +/-	Pays 3 +/-	Pays 4 +/-	Pays 5 +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	354 341,14	350 249,65	4 091,49	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	53 970,66	53 970,66	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	93,07	0,00	0,00	0,00	93,07
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-54 239,32	0,00	-54 239,32	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-95,37	0,00	0,00	0,00	-95,37
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-491,61	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**403 728,70**	**-50 147,83**	**0,00**	**-2,30**

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	12 629,19	341 711,95	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	53 970,66	0,00	0,00
Comptes financiers	93,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	-10 308,33	0,00	0,00	-43 930,99
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-95,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	-491,61	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-2,30**	**0,00**	**0,00**	**2 320,86**	**395 191,00**	**0,00**	**-43 930,99**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	30 778,52	29 131,06	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	70,83	22,24	0,00	0,00	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	-32 320,91	-31 323,64	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**-1 471,56**	**-2 170,34**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	199 328,35	145 877,14	9 135,65
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	18 524,04	35 446,62	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**217 852,39**	**181 323,76**	**9 135,65**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS FRANCE	393,93	0,00
CREDIT AGRICOLE CIB	438,62	0,00
GOLDMAN SACHS INTL LTD	498,64	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	35 302,54	0,00
BNP ARBITRAGE PARIS	2 755,75	0,00
BNP PARIBAS FRANCE	13 780,03	0,00
JEFFERIES GMBH	1 172,86	0,00
ODDO ASSET MANAGEMENT	959,48	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE		
Dépôt de garantie espèces versé	120,73	0,00
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
ODDO ASSET MANAGEMENT	0,00	961,44
BNP ARBITRAGE PARIS	0,00	2 738,55
JEFFERIES GMBH	0,00	1 191,07
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	35 395,42
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	13 952,84
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	247,56
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	250,71
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	109,83
Dettes		
Collatéral espèces		
BARCLAYS BANK IRELAND PLC	0,00	58,36
BNP PARIBAS FRANCE	0,00	570,37
GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE	0,00	270,23
ODDO ASSET MANAGEMENT	0,00	0,10

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0011176635	AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART E C	Amundi Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	54 209 430,97
FR0000291239	CPR CASH P SICAV	CPR Asset Management	Monétaire Euro	France	EUR	736 580,46
FR0013188752	OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	Natixis Investment Managers International	Monétaire Euro	France	EUR	847 952,00
Total						**55 793 963,43**

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	222 375,00
Total des créances		**343 108,31**
DETTES		
	Rachats à payer	586 712,00
	Frais de gestion fixe	251 917,62
	Collatéraux	778 319,99
	Autres dettes	120 329,28
Total des dettes		**1 858 012,20**
Total des créances et des dettes		**-1 514 903,89**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 694 510,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	38 827,81
Pourcentage de frais de recherche	0,01
PART LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 551,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,72
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	34,96
Pourcentage de frais de recherche	0,01

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			4 519 493,92
	FR0013415692	BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	4 519 493,92
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**4 519 493,92**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**8 426 481,72**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**8 426 481,72**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**8 426 481,72**

Part LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**8 418 914,22**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**8 418 914,22**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**8 418 914,22**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	8 418 914,22
Total	**8 418 914,22**
** Information relative aux acomptes versés*	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**7 567,50**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**7 567,50**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**7 567,50**
Affectation :	
Distribution	2 318,89
Report à nouveau du revenu de l'exercice	5 248,61
Capitalisation	0,00
Total	**7 567,50**
** Information relative aux acomptes versés*	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*	
Nombre de parts	3 513,47711
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,66
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-501 370,48**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-501 370,48**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-501 370,48**

Part LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-500 920,04**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-500 920,04**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-500 920,04**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-500 920,04
Total	**-500 920,04**
** Information relative aux acomptes versés*	
Acomptes unitaires versés	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-450,44**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-450,44**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-450,44**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-450,44
Total	**-450,44**
** Information relative aux acomptes versés*	
Acomptes unitaires versés	0,00
*** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution*	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**354 341 139,40**	**86,62**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**354 341 139,40**	**86,62**
Assurance			**13 858 367,48**	**3,39**
ASS GENERALI 3.875% 29-01-29	EUR	5 500 000	5 634 465,96	1,38
CNPFP 2 3/4 02/05/29	EUR	3 700 000	3 632 397,96	0,89
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 30-06-29	EUR	4 000 000	4 591 503,56	1,12
Automobiles			**11 478 489,07**	**2,81**
General Motors Financial Co Inc 4.3% 15-02-29	EUR	6 000 000	6 212 995,07	1,52
JAGUAR LAND ROVER AUTOMOTIVE 4.5% 15-07-28	EUR	5 200 000	5 265 494,00	1,29
Banques commerciales			**98 389 458,22**	**24,07**
BANCO DE BADELL 5.25% 07-02-29	EUR	3 500 000	3 726 614,93	0,91
BBVA 5.381% 13-03-29	USD	4 400 000	4 184 441,96	1,02
BELFIUS SANV 3.75% 22-01-29	EUR	6 900 000	7 080 723,29	1,73
BNP PAR 1.375% 28-05-29 EMTN	EUR	6 300 000	5 915 072,59	1,45
BPCE 5.25% 16-04-29	GBP	7 900 000	9 801 025,01	2,42
BQ POSTALE 1.375% 24-04-29	EUR	4 800 000	4 519 493,92	1,10
CA 2.0% 25-03-29 EMTN	EUR	8 100 000	7 707 379,68	1,88
CREDIT MUTUEL ARKEA 3.5% 09-02-29	EUR	7 600 000	7 690 031,89	1,88
DEUTSCHE BK 1.875% 22-12-28	GBP	3 800 000	4 183 784,13	1,02
FORD MOTOR CREDIT 5.113% 03-05-29	USD	7 600 000	6 933 787,11	1,70
INTE 6.5% 14-03-29 EMTN	GBP	7 000 000	8 644 717,51	2,11
MONTE PASCHI 4.75% 15-03-29	EUR	1 200 000	1 242 050,63	0,30
MONTE PASCHI E12R+5.005% 18-01-28	EUR	3 700 000	4 091 486,56	1,00
NOVO BAN 3.5% 09-03-29 EMTN	EUR	4 000 000	4 044 525,48	0,99
PKO Bank Polski 4.5% 18-06-29	EUR	3 700 000	3 954 363,34	0,97
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	EUR	8 300 000	8 493 416,15	2,08
SG 0.5% 12-06-29	EUR	3 300 000	3 036 222,41	0,74
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 5.375% 05-03-29	USD	3 300 000	3 140 321,63	0,77
Compagnies aériennes			**212 607,06**	**0,05**
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	100 000	106 551,77	0,03
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	100 000	106 055,29	0,02
Composants automobiles			**11 094 652,22**	**2,71**
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 4.875% 13-03-29	EUR	6 000 000	6 104 107,40	1,49
FORVIA 2.375% 15-06-29	EUR	800 000	721 759,22	0,18
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	3 900 000	4 268 785,60	1,04
Construction et ingénierie			**2 101 254,79**	**0,51**
HOCHTIEF AG 0.625% 26-04-29	EUR	2 300 000	2 101 254,79	0,51
Eau			**5 357 462,47**	**1,31**
HIME SARLU 0.625% 16-09-28	EUR	6 000 000	5 357 462,47	1,31
Emballage et conditionnement			**7 360 509,35**	**1,80**
BALL 6.0% 15-06-29	USD	3 700 000	3 526 714,50	0,86
HUHTAMAKI OYJ 5.125% 24-11-28	EUR	3 600 000	3 833 794,85	0,94

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Epargne et prêts hypothécaires			**5 673 431,81**	**1,39**
CROWN EU HLD 4.75% 15-03-29	EUR	5 500 000	5 673 431,81	1,39
Equipements électriques			**6 248 389,32**	**1,53**
NEXANS 4.125% 29-05-29	EUR	6 000 000	6 248 389,32	1,53
Equipements et instruments électroniques			**3 951 546,67**	**0,97**
ENERGIZER GAMMA ACQ 3.5% 30-06-29	EUR	4 200 000	3 951 546,67	0,97
FPI de détail			**12 533 270,34**	**3,06**
CARMILA 1.625% 01-04-29 EMTN	EUR	6 300 000	5 862 808,48	1,43
MERCIALYS 2.5% 28-02-29	EUR	6 800 000	6 670 461,86	1,63
Industrie aérospatiale et défense			**3 845 843,36**	**0,94**
BOMBARDIER 7.5% 01-02-29	USD	4 000 000	3 845 843,36	0,94
Infrastructure de transports			**12 583 827,80**	**3,08**
ABERTIS INFRA 2.25% 29-03-29	EUR	100 000	97 257,66	0,02
ATLANTIA EX AUTOSTRADE 4.75% 24-01-29	EUR	5 500 000	5 741 226,23	1,41
AUTOSTRADE PER L ITALILIA 2.0% 04-12-28	EUR	5 100 000	4 930 376,79	1,21
HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 3.375% 21-04-29	EUR	1 800 000	1 814 967,12	0,44
Logiciels			**15 266 233,64**	**3,73**
CONSTELLIUM SE 3.75% 15-04-29	USD	6 500 000	5 568 756,55	1,36
FNAC DARTY 6.0% 01-04-29	EUR	4 000 000	4 169 786,67	1,02
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	100 000	101 811,19	0,02
TELEFON AB LM ERICSSON 1.0% 26-05-29	EUR	5 900 000	5 425 879,23	1,33
Marchés de capitaux			**38 140 465,32**	**9,32**
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 3.875% 22-04-29	EUR	7 500 000	7 950 425,34	1,93
BK LC LUX FINCO1 SARL 5.25% 30-04-29	EUR	3 000 000	3 096 620,00	0,76
JEFFERIES FINANCIAL GROUP 4.0% 16-04-29	EUR	5 700 000	6 055 142,79	1,48
OTP BANK 5.0% 31-01-29 EMTN	EUR	3 600 000	3 765 046,19	0,92
PHOENIX GROUP 4.375% 24-01-29	EUR	4 000 000	4 130 242,74	1,01
QPARK HOLDING I BV 5.125% 01-03-29	EUR	4 500 000	4 605 284,35	1,13
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.5% 01-03-28	EUR	5 700 000	5 604 894,08	1,37
VERISURE HOLDING AB 7.125% 01-02-28	EUR	2 800 000	2 932 809,83	0,72
Matériaux de construction			**3 738 587,12**	**0,91**
SPCM 2.625% 01-02-29	EUR	3 900 000	3 738 587,12	0,91
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**5 608 995,00**	**1,37**
IQVIA 2.25% 15-03-29	EUR	6 000 000	5 608 995,00	1,37
Papier et industrie du bois			**1 111 516,40**	**0,27**
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	EUR	1 100 000	1 111 516,40	0,27
Produits alimentaires			**5 005 411,79**	**1,22**
BEL 4.375% 11-04-29	EUR	4 700 000	5 005 411,79	1,22
Produits chimiques			**105 492,78**	**0,03**
KS AKTUELL AG 4.25% 19-06-29	EUR	100 000	105 492,78	0,03
Services aux collectivités			**1 931 193,30**	**0,47**
ENGIE 5.25% 10-04-29	USD	2 000 000	1 931 193,30	0,47
Services aux entreprises			**4 830 800,00**	**1,18**
BANIJAY ENTERTAINMENT SASU 7.0% 01-05-29	EUR	4 500 000	4 830 800,00	1,18
Services clientèle divers			**8 396 487,93**	**2,05**
BOELS TOPHOLDING BV 6.25% 15-02-29	EUR	4 500 000	4 692 733,75	1,14

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ISS GLOBAL AS 3.875% 05-06-29	EUR	3 500 000	3 703 754,18	0,91
Services de télécommunication diversifiés			**13 582 503,66**	**3,32**
CELLNEX TELECOM 1.875% 26-06-29	EUR	4 200 000	4 029 830,96	0,99
ILIAD 5.375% 15-02-29	EUR	2 000 000	2 096 427,95	0,51
ILIAD HOLDING SAS 5.625% 15-10-28	EUR	2 400 000	2 503 329,00	0,61
TDF INFRASTRUCTURE SAS 5.625% 21-07-28	EUR	4 500 000	4 952 915,75	1,21
Services de télécommunication mobile			**5 326 228,99**	**1,30**
AMERICAN TOWER 0.875% 21-05-29	EUR	5 800 000	5 326 228,99	1,30
Services financiers diversifiés			**31 698 493,72**	**7,75**
ARGENTA SPAARBANK 1.375% 08-02-29	EUR	4 600 000	4 375 182,25	1,07
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 1.875% 18-06-29	EUR	6 600 000	6 262 373,84	1,53
GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 3.75% 30-04-29	EUR	1 200 000	1 264 383,95	0,31
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	3 300 000	3 261 060,92	0,80
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	100 000	101 458,00	0,02
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 5.625% 16-01-29	GBP	3 500 000	4 220 545,08	1,03
UPCB FINANCE VII 3.625% 15-06-29	EUR	4 200 000	4 127 984,58	1,01
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV 5.875% 23-05-29	GBP	3 100 000	3 928 448,83	0,96
ZF EUROPE FINANCE BV 6.125% 13-03-29	EUR	4 100 000	4 157 056,27	1,02
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			**5 815 480,00**	**1,42**
NYKREDIT 4.625% 19-01-29 EMTN	EUR	5 500 000	5 815 480,00	1,42
Sociétés commerciales et de distribution			**7 126 567,97**	**1,74**
LOXAM SAS 6.375% 31-05-29	EUR	4 200 000	4 462 743,25	1,09
REXEL 2.125% 15-12-28	EUR	2 800 000	2 663 824,72	0,65
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**7 869 468,49**	**1,92**
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 0.75% 22-06-29	EUR	5 500 000	5 038 855,89	1,23
UNIBAIL RODAMCO SE 1.5% 29-05-29	EUR	3 000 000	2 830 612,60	0,69
Transport routier et ferroviaire			**4 098 103,33**	**1,00**
OI EUROPEAN GROUP BV 5.25% 01-06-29	EUR	4 000 000	4 098 103,33	1,00
TITRES D'OPC			**55 793 963,43**	**13,64**
OPCVM			**55 793 963,43**	**13,64**
Gestion collective			**55 793 963,43**	**13,64**
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM RESPONSIBLE PART E C	EUR	5 150	54 209 430,97	13,25
CPR CASH P SICAV	EUR	31	736 580,46	0,18
OSTRUM ISR CASH EONIA Part Z2	EUR	80	847 952,00	0,21
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			**53 970 659,47**	**13,19**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**53 970 659,47**	**13,19**
Compagnies aériennes			**9 355 206,89**	**2,29**
AIR FR KLM 4.625% 23-05-29	EUR	4 500 000	4 794 829,52	1,18
FINNAIR 4.75% 24-05-29	EUR	4 300 000	4 560 377,37	1,11
Composants automobiles			**11 538 125,45**	**2,82**
FORVIA 2.375% 15-06-29	EUR	8 300 000	7 488 251,93	1,83
VALEO 5.875% 12-04-29 EMTN	EUR	3 700 000	4 049 873,52	0,99
Construction et ingénierie			**1 004 947,95**	**0,25**
HOCHTIEF AG 0.625% 26-04-29	EUR	1 100 000	1 004 947,95	0,25
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**3 674 335,56**	**0,90**
WORLDLINE 4.125% 12-09-28 EMTN	EUR	3 600 000	3 674 335,56	0,90

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Infrastructure de transports			**1 847 895,49**	**0,45**
ABERTIS INFRA 2.25% 29-03-29	EUR	1 900 000	1 847 895,49	0,45
Logiciels			**13 780 025,04**	**3,36**
INTL CONSOLIDATED AIRLINES GROU 3.75% 25-03-29	EUR	6 800 000	6 923 161,04	1,68
NEXI 2.125% 30-04-29	EUR	7 200 000	6 856 864,00	1,68
Papier et industrie du bois			**3 536 643,08**	**0,86**
PROGROUP AG 5.125% 15-04-29	EUR	3 500 000	3 536 643,08	0,86
Produits chimiques			**4 114 218,45**	**1,01**
KS AKTUELL AG 4.25% 19-06-29	EUR	3 900 000	4 114 218,45	1,01
Services de télécommunication diversifiés			**959 483,56**	**0,23**
CELLNEX TELECOM 1.875% 26-06-29	EUR	1 000 000	959 483,56	0,23
Services financiers diversifiés			**4 159 778,00**	**1,02**
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	4 100 000	4 159 778,00	1,02
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			**-54 142 755,00**	**-13,24**
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			**-96 564,16**	**-0,02**
Total			**409 866 443,14**	**100,19**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
FIX/3.455/FIX/1.875	1 756 831,14	188 062,83	0,00	1 756 831,14
FIX/3.517/FIX/1.875	1 400 870	148 910,73	0,00	1 400 870,00
FIX/3.545/FIX/1.875	1 284 356,26	138 115,15	0,00	1 284 356,26
FIX/3.55/FIX/5.375	1 222 653,93	10 742,03	0,00	1 222 653,93
FIX/3.555/FIX/5.375	1 840 603,72	0,00	-25 827,03	1 840 603,72
FIX/3.605/FIX/5.381	1 307 922,27	5 133,90	0,00	1 307 922,27
FIX/3.642/FIX/5.25	1 869 508,32	7 257,60	0,00	1 869 508,32
FIX/3.67/FIX/5.381	2 806 000	21 485,34	0,00	2 806 000,00
FIX/3.735/FIX/5.875	1 169 748,94	0,00	-56 460,68	1 169 748,94
FIX/3.8/FIX/5.875	1 166 714	0,00	-56 152,87	1 166 714,00
FIX/3.925/FIX/6.0	1 128 137,63	0,00	-6 850,27	1 128 137,63
FIX/3.97/FIX/5.875	1 284 469	0,00	-50 122,59	1 284 469,00
FIX/4.0/FIX/5.625	1 169 584	0,00	-14 684,84	1 169 584,00
FIX/4.03/FIX/5.113	1 410 902	47 505,52	0,00	1 410 902,00
FIX/4.046/FIX/5.113	927 242,95	17 734,61	0,00	927 242,95
FIX/4.096/FIX/5.113	1 195 627,24	14 907,03	0,00	1 195 627,24
FIX/4.108/FIX/3.75	1 392 098,68	109 921,74	0,00	1 392 098,68
FIX/4.13/FIX/5.25	1 397 830	0,00	-13 980,02	1 397 830,00
FIX/4.13/FIX/6.0	1 122 754,49	0,00	-2 721,39	1 122 754,49
FIX/4.14/FIX/6.0	1 221 804,51	3 571,40	0,00	1 221 804,51
FIX/4.15/FIX/5.25	1 163 762	0,00	-10 698,86	1 163 762,00
FIX/4.166/FIX/5.625	1 162 299,03	0,00	-15 159,40	1 162 299,03
FIX/4.17/FIX/5.25	1 167 639	0,00	-6 896,30	1 167 639,00
FIX/4.207/FIX/3.75	1 220 198,98	115 514,80	0,00	1 220 198,98
FIX/4.211/FIX/5.113	933 936	31 680,85	0,00	933 936,00
FIX/4.222/FIX/5.113	1 221 460,41	49 833,61	0,00	1 221 460,41
FIX/4.282/FIX/5.113	1 398 452,13	49 104,70	0,00	1 398 452,13
FIX/4.285/FIX/3.75	1 198 005	95 133,06	0,00	1 198 005,00
FIX/4.307/FIX/5.625	1 749 271,14	0,00	-7 011,01	1 749 271,14
FIX/4.325/FIX/3.75	1 120 200	105 587,53	0,00	1 120 200,00
FIX/4.3545/FIX/5.25	1 169 864,3	8 422,22	0,00	1 169 864,30
FIX/4.36/FIX/5.25	1 520 529	13 974,81	0,00	1 520 529,00
FIX/4.38/FIX/3.75	1 125 597,98	114 229,17	0,00	1 125 597,98
FIX/4.46/FIX/5.25	1 404 983	20 716,17	0,00	1 404 983,00
FIX/4.465/FIX/5.25	1 399 979	13 641,02	0,00	1 399 979,00
FIX/4.535/FIX/6.5	1 637 762	0,00	-38 088,30	1 637 762,00
FIX/4.539/FIX/6.5	1 167 682	0,00	-29 377,27	1 167 682,00
FIX/4.561/FIX/6.5	1 397 443,38	0,00	-38 206,86	1 397 443,38
FIX/4.61/FIX/6.5	1 162 844,78	0,00	-31 510,50	1 162 844,78
FIX/4.691/FIX/7.5	2 780 352,17	0,00	-118 491,16	2 780 352,17

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
FIX/4.7/FIX/6.5	1 519 151	0,00	-27 555,56	1 519 151,00
FIX/4.807/FIX/6.5	1 282 499,71	0,00	-21 294,74	1 282 499,71
FIX/4.895/FIX/7.5	922 509,23	0,00	-37 001,78	922 509,23
Sous-total 3.		**1 331 185,82**	**-608 091,43**	**58 902 080,32**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**1 331 185,82**	**-608 091,43**	**58 902 080,32**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	409 866 443,14
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	723 094,39
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	436 183,20
Autres passifs (-)	-1 953 379,02
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**409 072 341,71**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RC	EUR	3 908 827,40972	104,55
Part LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 RD	EUR	3 513,47711	104,55

Rapport annuel

exercice N-1

sans objet

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 (ci-après, le "**Produit Financier**")

Identifiant d'entité juridique: 969500GA1KAGIBC2XI46

LBP AM (ci-après, la « **Société de Gestion** »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **OUI**

●○ ☒ **NON**

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif environnemental** : ___%

- ☐ Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il réalisera un minimum **d'investissements durables ayant un objectif social : __%**

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 20% d'investissement durables

- ☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☒ Ayant un objectif social

☐ Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durable sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier différait selon le type d'investissement concerné :

A. **Investissements en OPC**

La stratégie de gestion du Produit Financier visait à investir dans d'autres OPC, dont au moins 90% devaient avoir obtenu le Label ISR français.

B. **Investissements en titres vifs**

La démarche ISR mise en œuvre par la Société de Gestion visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique…
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse reposait sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et s'articulait autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- Gestion durable des **R**essources
- Transition **É**nergétique
- Développement des **T**erritoires

- ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'indicateur : La note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) devait être meilleure que la « **Note Moyenne Améliorée** » de son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : [(Bloomberg Euro-Aggregate (toutes maturites))+(FTSE Global Convertible Bond EUR Hedged)+(Bloomberg Global Aggregate Corporate (en euro))+(ICE BofA Global High Yield)] et faisant l'objet d'une analyse ESG[1]). La Note Moyenne Améliorée correspond à la note moyenne de l'Univers d'Analyse obtenue après élimination de 25% des valeurs (comprenant les filtres suivants : liste d'exclusions de la Société de Gestion, exclusions du label ISR français et note ESG GREaT[2]).

[1] Correspond aux émetteurs faisant l'objet d'une notation GREaT ou identifiés sur une liste d'exclusion.

[2] Le filtre de la note ESG consiste à exclure les émetteurs les plus mal notés.

<table>
<tr><td></td><td>Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 était le suivant :

<table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible*</td></tr>
<tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.05</td><td>6.86</td></tr>
</table>
Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise</td></tr>
<tr><td>Indicateurs Clés de Performance</td><td>Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants :

- Trajectoire Net Zero : Part des entreprises dont les objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTI.

- Mixité au sein des organes de gouvernance : Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres.

Ces contraintes font l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous.

A titre d'exemple, le score obtenu au 31/03/2025 est le suivant :

<table>
<tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille</td><td>Score cible</td></tr>
<tr><td>Trajectoire Net Zero</td><td>41.85 %</td><td>21.24 %</td></tr>
<tr><td>Mixité au sein des organes de gouvernance</td><td>38.06 Average % Of Women in Board</td><td>37.83 Average % Of Women in Board</td></tr>
</table></td></tr>
<tr><td>Investissements dans des OPC appliquant des critères ESG dans la sélection</td><td>Le Produit Financier visait à investir à hauteur de 90% minimum d'OPC ayant reçu le label ISR français ou un label reconnu équivalent par le comité du label ISR.

Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont</td></tr>
</table>

de leurs investissements	disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/03/2025 Le Produit Financier était investi à hauteur de 93,96% dans des OPC ayant reçu le label ISR ou un label équivalent.
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L'actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 20% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis dans l'annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte a fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, au 31/03/2025, le produit financier était investi à hauteur de 58,67% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion.

- ***…et par rapport aux périodes précédentes ?***

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : Au moins 25%[3] des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus du portefeuille sur la base de l'analyse ESG (exclusions et note ESG GREaT). Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier[4] et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 25%[5] des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et

[3] Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

[4] 10 correspond à la meilleure note et 1 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note inférieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

[5] Pour les fonds disposant du label ISR français, le taux de retraitement appliqué était de 20% jusqu'au 1er janvier 2025, de 25% entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 et 30% à partir du 1er janvier 2026.

le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 25% des émetteurs les plus mal notés[6].

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est exigé par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

First Exercice

Indicateur 2

First Exercice

Investissement dans des OPC labélisés ISR

First Exercice

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

First Exercice

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le Produit Financier visait la réalisation d'Investissements Durables environnementaux et sociaux au sens du Règlement SFDR. Le seuil minimal d'investissements durables du Produit Financier est précisé en tête de la présente annexe à la rubrique « Ce produit financier avait-il un objectif d'Investissement Durable ? ».

Ce seuil d'Investissement Durable concerne l'ensemble des investissements du fonds, mais l'approche diffère selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La définition des Investissements Durables est fixée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents et pouvaient donc varier d'un OPC à l'autre. La définition appliquée par les sociétés

[6] 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

de gestion des OPC sous-jacents est décrite dans l'annexe au prospectus présentant les caractéristiques environnementales et/ou sociales de chaque OPC sous-jacents.

B. Investissements en titres vifs

Sur la **thématique environnementale**, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

A noter que la méthodologie appliquée par la Société de Gestion ne permettait pas de mesurer la contribution des investissements selon la définition de la Taxonomie européenne (i.e. l'alignement taxonomique des investissements). La contribution des investissements aux objectifs environnementaux au sens de l'article 2(17) du Règlement (EU) 2019/2088 (« Règlement SFDR ») était mesurée au moyen d'indicateurs propres au Groupe LBP AM et précisés ci-après.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

- Le respect et la promotion des Droits humains[7], notamment la promotion de conditions de travail justes et favorables et l'intégration sociale par le travail, la protection et la promotion des droits des communautés locales ;
- Le développement des territoires et des communautés, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise et la gestion responsable des chaînes de valeur, et afin d'adresser les enjeux de développement socio-économique, de lutte contre les fractures sociales et territoriales, de soutien aux acteurs locaux et d'accès à l'éducation ;
- Améliorer l'accès à la santé et aux soins essentiels dans le monde en adressant les enjeux de la disponibilité, l'accessibilité géographique, l'accessibilité financière et l'acceptabilité des traitements,

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités était évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

[7] Les Droits humains sont définis comme les normes inaliénables de traitement auxquelles toute personne a droit, indépendamment de son sexe, de son origine nationale ou ethnique, de sa couleur, de sa religion, de sa langue, de son handicap, de son orientation ou genre sexuel ou de tout autre état.

Pour l'ensemble des objectifs **environnementaux** et **sociaux** :

- Le score « GREaT », méthodologie d'analyse quantitative propriétaire, qui permet de couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux et sociaux[8] ;
- Le score « ODD », analyse qualitative propriétaire qui évalue les produits, services et pratiques des entreprises en vue de mesurer leur contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) ;

Sur les objectifs spécifiques du **climat** et de la **biodiversité** :

- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris, selon des critères définis par la Société de Gestion ;
- Le score « Greenfin », indicateur quantitatif mesurant l'exposition du modèle d'affaire de l'émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique[9] ;
- Le score « Bird », indicateur quantitatif développé par la Société de Gestion visant à évaluer les entreprises principalement sur leurs politiques ainsi que sur leurs pratiques et impacts en lien avec la biodiversité ;
- Le score « Maturité Climat & Biodiversité », analyse qualitative propriétaire visant à évaluer la maturité des entreprises dans la prise en compte des enjeux climatiques et de biodiversité auxquels elles sont et seront confrontées ;

Sur la thématique spécifique de l'**accès à la santé** :

- Le score « AAAA » (Acceptability Accessibility Affordability, Availability), analyse qualitative visant à évaluer la contribution des entreprises au travers de leurs produits et services aux 4 dimensions de l'accès à la santé (Disponibilité, Accessibilité Géographique, Accessibilité Financière, Acceptabilité) inspirées des travaux de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le sujet.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[10]

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social différait selon le type d'investissement concerné :

[8] Une description plus complète de la méthodologie d'analyse « GREaT » est disponible dans le rapport Investissement Responsable de LBP AM : https://www.lbpam.com/fr/publications/rapports-investissement-responsable

[9] La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)

[10] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

A. Investissements en OPC

Le contrôle d'un potentiel préjudice important à un objectif d'Investissement Durable sur le plan environnemental ou social était assuré par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que la méthodologie appliquée par les OPC sous-jacents intégrait bien le contrôle de potentiels préjudices importants aux objectifs de durabilité.

Pour les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Afin de s'assurer que les investissements qui contribuaient à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, ne causaient pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources environnementales et re respect des Droits humains. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux et sociaux en lien avec les politiques d'exclusions applicables dans les sociétés de gestion du Groupe LBP AM ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance ou bien à un risque critique de violation grave des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, une description détaillée des seuils associés à chaque critère ainsi que les politiques d'exclusion appliquées est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[11]

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le règlement délégué (UE) 2022/1288[12] définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

[11] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

[12] Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et

environnementaux et sociaux (ci-après les "indicateurs concernant les incidences négatives").

La prise en compte des indicateurs concernant les incidences négatives différait selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La méthodologie de prise en compte de ces indicateurs était définie par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du produit financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents prenaient bien en compte directement ou indirectement, les indicateurs concernant les incidences négatives et notamment les indicateurs définis dans le tableau 1 de l'annexe 1 du Règlement délégué (UE) 2022/1288.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissement en titres vifs

Les indicateurs concernant les incidences négatives ont été calculés pour chaque émetteur, lorsque la donnée était disponible, et intégrés dans l'outil d'analyse extra-financière.

Certains indicateurs ont par ailleurs été directement intégrés, soit à la méthodologie de notation propriétaire GREaT utilisée à la fois pour identifier une contribution positive ou un impact négatif significatif, soit à l'indicateur de controverse mentionné ci-dessus, soit dans l'analyse pour l'application des politiques d'exclusions.

La liste des indicateurs et une description plus complète de la manière dont ils ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[13]

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les mesures prises pour s'assurer du respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme différaient selon le type d'investissement concerné :

précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

[13] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

A. Investissements en OPC

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme était contrôlé par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

La méthodologie appliquée pour chaque OPC sous-jacent et ses résultats sont décrits dans l'annexe SFDR au rapport annuel desdits OPC.

La Société de Gestion du Produit Financier s'est assurée que les sociétés de gestion des OPC sous-jacents vérifiaient le respect par les investissements durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme.

Concernant les produits financiers gérés par la Société de Gestion, la Société de Gestion a mis en place des contrôles pour ses investissements précisés ci-dessous.

B. Investissements en titres vifs

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables[14]

[14] A noter que la méthodologie a pu faire l'objet de révisions. Les critères appliqués pour le calcul des scores de durabilité dans le présent documents sont ceux de la méthodologie applicable à la date de clôture de l'exercice comptable du fonds.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.
Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

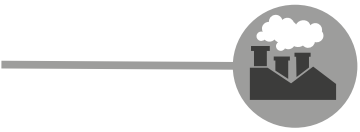

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

X Oui

L'approche appliquée pour assurer la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité à différé selon le type d'investissement concerné :

A. Investissements en OPC

La prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité était assurée par les sociétés de gestion des OPC sous-jacents. La Société de Gestion a privilégié les investissements dans des OPC qui mettaient en œuvre une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie. Des informations complémentaires sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité par les fonds sous-jacents peuvent être trouvées dans les rapports annuels desdits fonds.

B. Investissements en titres vifs

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion[15] ;
- l'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;

[15] Disponible sur le site internet de la Société de Gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion

- la politique d'engagement actionnarial et de vote[16] ;
- L'attention particulière portée à l'indentification, au suivi et au traitement des controverses, selon l'approche précisée dans la politique d'exclusion.

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion :
https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite

☐ Non

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31/03/2025, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 31/03/2025

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
AMUNDI EURO LIQUID SHORT TEM SRI E 3DEC	Autres et Liquidités		13,25%	France
BPCE 5.250% 16-04-29	Obligations	Finance	2,4%	France
INTESA SANPAOLO TR 14-03-29	Obligations	Finance	2,11%	Italie
RCI BANQUE 3.875% 12-01-29	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,08%	France
VALEO SE 5.875% 12-04-29	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,03%	France
FORVIA SE 2.375% 15-06-29	Obligations	Biens de consommation cycliques	2,01%	France
BANCO SANTANDER 3.875% 22-04-29	Obligations	Finance	1,94%	Espagne
CRED AGRICOLE SA 2.000% 25-03-29	Obligations	Finance	1,88%	France
CRD MUTUEL ARKEA 3.500% 09-02-29	Obligations	Finance	1,88%	France
BELFIUS BANK SA 3.750% 22-01-29	Obligations	Finance	1,73%	Belgique
INTL CONSOLIDAT 3.750% 25-03-29	Obligations		1,72%	Royaume-Uni

[16] Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports

FORD MOTOR CRED 5.113% 03-05-29	Obligations	Biens de consommation cycliques	1,69%	Etats-Unis
NEXI 2.125% 30-04-29	Obligations	Biens de consommation non-cycliques	1,68%	Italie
MERCIALYS 2.500% 28-02-29	Obligations	Finance	1,63%	France
BANQ FED CRD MUT 1.875% 18-06-29	Obligations	Finance	1,53%	France

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 0% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

Au 31/03/2025, la proportion d'investissements alignés avec les caractéristiques promues était de 100%.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 20% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 58,67% de son actif net au 31/03/2025.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 43,4% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 31,56% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"[17].

Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 0,91% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

[17] Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.

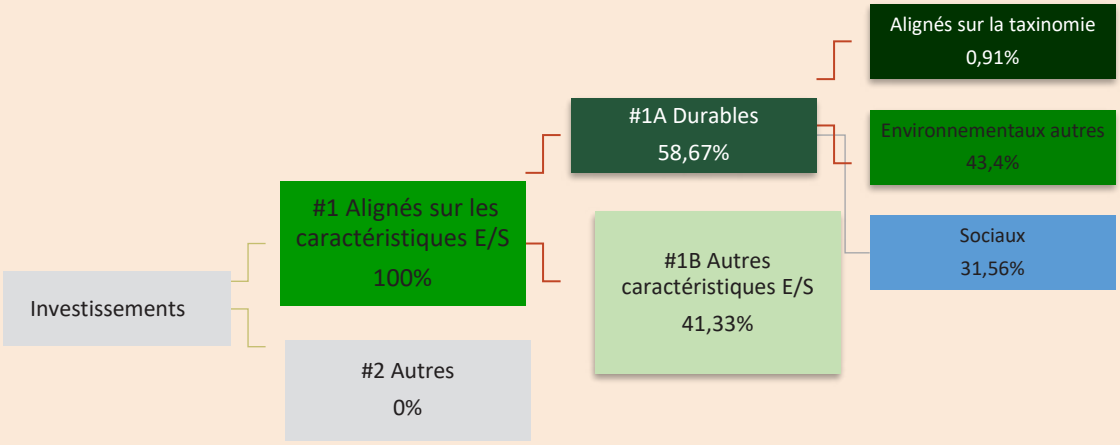

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des d'investissement durable.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Au 31/03/2025, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en obligations, qui représentait 99,79% de l'AuM :

Bics1	Poids
Matériaux de base	2,27%
Communications	6,04%
Biens de consommation cycliques	17,76%
Bien de consommation non cycliques	13,68%
Diversifié	1,14%
Finance	37,25%
Industrie	8,38%
Services aux collectivités	0,47%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représentait 0,21% de l'AuM :

Autres	Poids
Autres et liquidités	0,03%
Produits dérivés	0,18%

Au 31/03/2025, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 1,95% de l'actif net du fonds.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE[18] ?

Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ ***Dans le gaz fossile*** ☐ ***Dans l'énergie nucléaire***

☒ Non

[18] Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi , ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

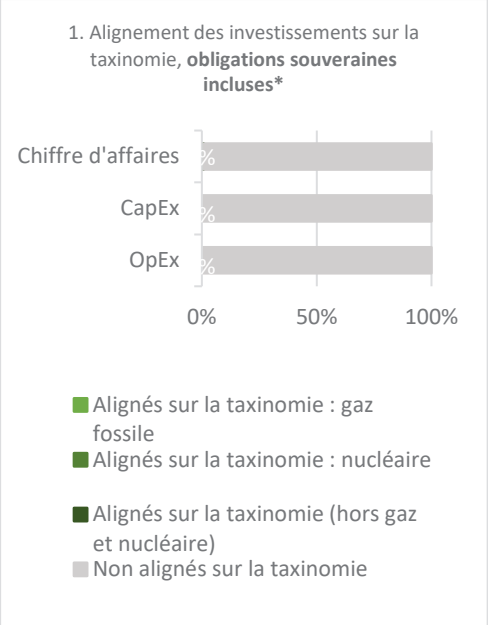

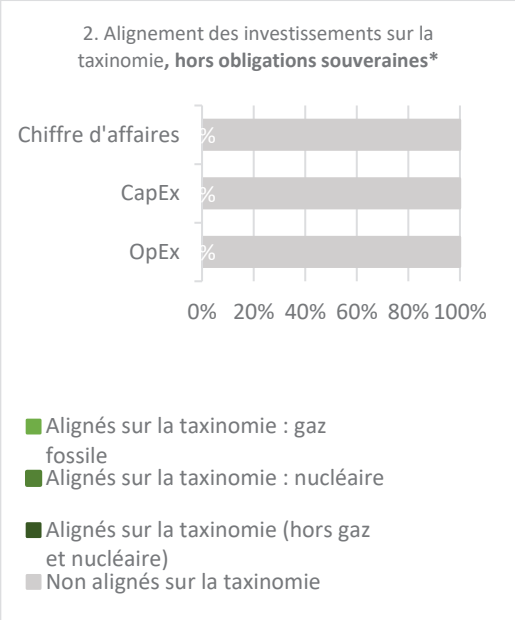

Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 31/03/2025. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Le produit n'avait pris aucun engagement sur des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes. De plus, la Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer cette proportion réelle, par manque de données nécessaires pour les analyses.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 43,4% au 31/03/2025

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 20% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 31,56% au 31/03/2025.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 31/03/2025, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier*** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biannuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non applicable

45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret

FCP LBPAM ISR OBLI JUIN 2029

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 mars 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

FCP LBPAM ISR OBLI JUIN 2029
36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 mars 2025

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR OBLI JUIN 2029,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR OBLI JUIN 2029 relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 25 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les dérivés complexes sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation indépendante, existante au sein de la société de gestion, et nous avons vérifié la correcte application de cette procédure.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois

garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique

Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.07.25
15:15:15 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé